



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1234

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT » le 13 septembre 2015. Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1234 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON VTT POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LYON FREE VTT » LE 13 SEPTEMBRE 2015. APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Lyon VTT organise pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free VTT » prévue le dimanche 13 septembre 2015. Cette manifestation est devenue le rendez-vous VTT à Lyon.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours VTT inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel. Le Code de la Route doit être respecté sur les portions empruntant les voies de circulations.

Comme chaque année, trois parcours sont prévus : découverte (25 km), sportif (36 km) et expert (59 km), correspondants au niveau et aux envies de chacun. Une attention particulière est apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente.

Le nombre de participants sera limité à 8 000 participants afin d'éviter les embouteillages et ralentissements constatés ces dernières années.

Ces trois boucles permettent aux participants de percevoir de multiples endroits de Lyon sous un angle unique et insolite : deux fleuves, trois collines, un fort dénivelé, des bas ports typiques, des ruelles pavées et passages « secrets », escaliers et traboules, des parcs municipaux...

Les participants découvriront de nouveaux passages puisque la course s'étendra sur les villes de Saint-Foy-lès-Lyon, Oullins et Caluire-et-Cuire. Les nouveaux lieux de 2014 seront conservés comme le tunnel mode doux de la Croix-Rousse, le pont Raymond Barre, les Subsistances et le parc du Vallon. Les passages clés des années précédentes seront également empruntés : le parc de la Tête d'Or et son vélodrome, rue de la République, le parking des Célestins, le Vieux Lyon, la basilique de Fourvière et le jardin du Rosaire, la piste de la Sarra et le plateau de la Croix-Rousse et la colline de la Duchère.

Les sites de départ et d'arrivée seront organisés sur la grande prairie du Parc de Gerland. Un village sera également installé avec des animations et des initiations (tests de maniabilité, essais de vélos ville et divers ateliers) proposées dès le samedi après-midi. Le dimanche, ce sera également le lieu où les participants pourront se retrouver à l'arrivée de la randonnée lors d'un pique-nique géant.

En 2014, environ 8 500 vététistes ont participé et 300 bénévoles étaient présents.

Les objectifs de l'Association Lyon VTT pour cette 13<sup>e</sup> édition sont de :

- promouvoir la pratique du VTT auprès du plus grand nombre ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de :

- créer à Lyon un événement original autour d'une discipline très pratiquée ;
- participer à la promotion des sports de plein air en milieu urbain ;
- contribuer au rayonnement de la Ville de Lyon par le caractère exceptionnel de cette manifestation.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 172 500 euros.

En 2014, Lyon VTT a perçu une subvention de 35 000 euros de la Ville de Lyon et le budget prévisionnel de la manifestation était de 212 450 euros. Cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 37 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon VTT.

En plus de cette subvention, la Direction des Sports de la Ville de Lyon verse une subvention de 3 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement (saison 2014-2015).

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT » le 13 septembre 2015.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon VTT est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, imputation 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT